

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien regroupant quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison situé sur le territoire des communes de Chaumont-Porcien, Givron et Doumely-Bégny (08220) présentée par la SAS PE de la Fontaine Oiseau (Groupe VALECO) – 188 rue Maurice Béjart à Montpellier (34080)

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2024-131 du 11 mars 2024, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 34 jours, du **lundi 15 avril 2024 au samedi 18 mai 2024** inclus. Ce parc éolien se compose de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison implantés sur le territoire des communes de Chaumont-Porcien, Givron et Doumely-Bégny. La puissance totale maximale du parc sera de 22,8 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes de 134 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 200 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Alain CORNIQUET, éducateur spécialisé retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du président tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement de M. Alain CORNIQUET, M. Gilles GRULET, directeur général adjoint des services de collectivité territoriale retraité, désigné commissaire-enquêteur suppléant par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, le remplacera et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Chaumont-Porcien.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur support papier en mairies de Chaumont-Porcien (lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 17h00), Givron (jeudi de 14h00 à 16h00) et Doumely-Bégny (mardi de 10h30 à 12h00 et jeudi de 16h00 à 18h00), aux heures habituelles d'ouverture au public (sous réserves de modification à l'initiative des communes) et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

- sur le site internet des services de l'État <https://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Actions de l'Etat / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Chaumont-Porcien aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (samedi 18 mai 2024 à 18h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5234>, et par courriel à l'adresse : enquete-publique-5234@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur La Fontaine Oiseau - mairie – 2 place de la Mairie – 08220 Chaumont-Porcien. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur les registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur en mairie de Chaumont-Porcien, Givron et Doumely-Bégny aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur :

À la mairie de Chaumont-Porcien (siège de l'enquête) :	À la mairie de Givron :	À la mairie de Doumely-Bégny :
- Lundi 15 avril 2024 de 14h00 à 17h00 - Samedi 18 mai 2024 de 15h00 à 18h00	- Jeudi 25 avril 2024 de 13h00 à 16h00	- Mardi 30 avril 2024 de 10h00 à 12h00 - Mardi 7 mai 2024 de 10h00 à 12h00

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les communes d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Léa LEMERCIER, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 188 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier ou par courriel à : lealemercier@groupevaleco.com ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 11 mars 2024

le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Joël DUBREUIL